

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MARS 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Travaux de grosses
réparations dans les
écoles – Programme
2009 – Demande de
subvention au Conseil
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mars 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 6 avril 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 avril 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 26 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mars 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 09 B 00 et le procès-verbal de la séance du 5 février 2009)

Avait donné procuration :

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 09 B 06

OBJET : TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DANS LES ÉCOLES –
PROGRAMME 2009 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL
DES YVELINES

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Général des Yvelines subventionne les travaux de construction ou de grosses réparations entrepris par les villes dans les écoles élémentaires et maternelles.

Il peut participer chaque année à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux (avec un plafond annuel retenu de 550 000 € HT).

En 2008, le Conseil Général des Yvelines a accordé une subvention de 82 500 €, pour des travaux estimés à 553 867 €.

Pour l'année 2009, les travaux prévus éligibles dans le cadre de cette subvention sont les suivants :

- Ecole maternelle ALSACE

Rénovation générale de l'école 204 431,44 € H.T. (montant estimé)

- Ecole élémentaire BONNENFANT

Ravalement du mur du réfectoire côté mitoyen 8 779,26 € H.T. (montant estimé)

Installation d'un interphone à l'entrée officielle 4 180,60 € H.T. (montant estimé)

Rénovation intérieure de la salle polyvalente 131 856,19 € H.T. (montant estimé)

- Ecole élémentaire GIRAUD TEULON

Étanchéité de la salle polyvalente et du bureau 6 336,00 € H.T. (montant estimé)

Une part importante des travaux prévus dans les écoles en 2009 sont des travaux d'investissement qui sont déjà subventionnés par un dispositif de subvention spécifique (1 M€ de subvention du Conseil Général des Yvelines pour les travaux de restructuration de l'école des Ecuyers).

Les travaux présentés dans cette délibération ne représentent donc qu'une partie des travaux qui seront réalisés dans les écoles en 2009, dont le montant total est supérieur à celui réalisé en 2008 mais est partagé entre différents dispositifs de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux et à signer tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux et à signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC